

*Proposition présentée par les députés :  
MM. Eric Stauffer, Henry Rappaz et Sébastien  
Brunny*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> septembre 2008*

## **Proposition de motion pour favoriser le transport modal au détriment du transport individuel et ainsi améliorer la qualité de l'air dans notre canton**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le trafic routier est de plus en plus dense dans le canton de Genève et que la circulation devient impossible;
- que les places de stationnement sont insuffisantes et que la réalisation de nouveaux projets de parkings est difficile sur le territoire genevois;
- qu'il est d'intérêt public de faciliter le transfert modal du trafic pendulaire;
- que la pollution atmosphérique due en partie à l'augmentation du trafic automobile atteint parfois des taux beaucoup trop élevés qu'il en devient préjudiciable pour la santé de tous;
- que les résidents genevois n'ont pas à être les victimes passives du succès de la région franco-valdo-genevoise,

invite le Conseil d'Etat

- à revoir le plan d'action des parcs relais 2007-2010 en travaillant avec plus d'efficacité avec les instances partenaires transfrontalières à la création de parkings relais sur leur territoire en fixant des objectifs ainsi que des délais à leur réalisation;

- à tout mettre en œuvre afin de pouvoir rapidement utiliser le parking du téléphérique du Salève et de disposer ainsi d'environ 250 places supplémentaires dans le secteur;
- à inciter, par une campagne d'information appropriée, les pendulaires vaudois et frontaliers à utiliser les parkings P+R construits pour eux;
- à augmenter les tarifs dans les parkings P+R pour les pendulaires afin qu'ils paient au minimum le même tarif que les résidents genevois.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans le but de diminuer et de fluidifier le trafic routier à Genève ainsi que pour diminuer la quantité de dioxyde d'azote dans l'air que nous respirons et ainsi améliorer notre qualité de vie à tous, nous avons le devoir d'agir et de prendre les bonnes décisions.

Il est impératif d'utiliser tous les moyens à notre disposition et de ne pas se contenter de faire de belles déclarations pour se donner bonne conscience mais de passer aux actes en légiférant.

La République et canton de Genève est devenu très attractive pour les pendulaires venus de France voisine ou du canton de Vaud.

Pour les travailleurs de la région franco-valdo-genevoise, la cité de Calvin a pris la forme d'un Eldorado, au point que les citoyens et résidents de notre canton sont victimes de ce succès.

Malheureusement, les places mises à disposition des pendulaires ne trouvent pas toutes preneurs, ce qui donne lieu à un déficit inquiétant. Il faut savoir que chaque place vide est déficitaire d'environ 192 francs par mois, c'est-à-dire des millions à la charge des contribuables genevois.

Au niveau de la pollution, il est avéré que Genève est très souvent en dehors des normes légales en matière de dioxyde d'azote. La moyenne annuelle étant de  $30 \text{ mg/m}^3$  et à Genève nous sommes à environ  $40 \text{ mg/m}^3$  avec des pics à  $160 \text{ mg/m}^3$ .

(source : [http://etat.geneve.ch/dt/air/situation\\_ozone-53-3486.html](http://etat.geneve.ch/dt/air/situation_ozone-53-3486.html))

Ces chiffres sont inquiétants et il devient urgent d'inverser cette situation. C'est à la fois une question d'écologie et de santé publique. Pour notre bien, celui de nos enfants ainsi que pour les générations à venir, nous avons le devoir de réfléchir et d'agir afin d'améliorer la qualité de vie. Veillons à ne pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis en n'ayant qu'une vision partisane du problème, mettant ainsi en péril notre pérennité !

Nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les députés, d'agir pour le bien de tous et de soutenir la présente motion.